

PROCES-VERBAL DE MESURAGE

+++++

Je soussigné Paul D'HOSE géomètre-expert immobilier topographe, légalement admis et assermenté auprès du tribunal de première instance séant à Mons, domicilié 20 rue du Moulin à Ternat.

Agissant à la requête de Monsieur Ignace Claeys Notaire à Enghien .

Déclare avoir procédé au mesurage et bornage d'un bien tel qu'il est teinté en rose au croquis ci-contre et décrit comme suit :

COMMUNE DE MARCQ

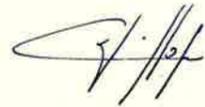
+++++

Un terrain à bâtir sis le long de la Chaussée d'Ath à Enghien , cadastré section C n° 44c/partie.

Ce terrain qui forme le lot n°1 du plan particulier de lotissement a un développement en façade de 35.00m et une superficie totale de 10a 43ca 54dma.

De tout quoi j'ai dressé le présent procès-verbal en mon domicile le 10/6/1968 pour servir et valoir comme il appartiendra.

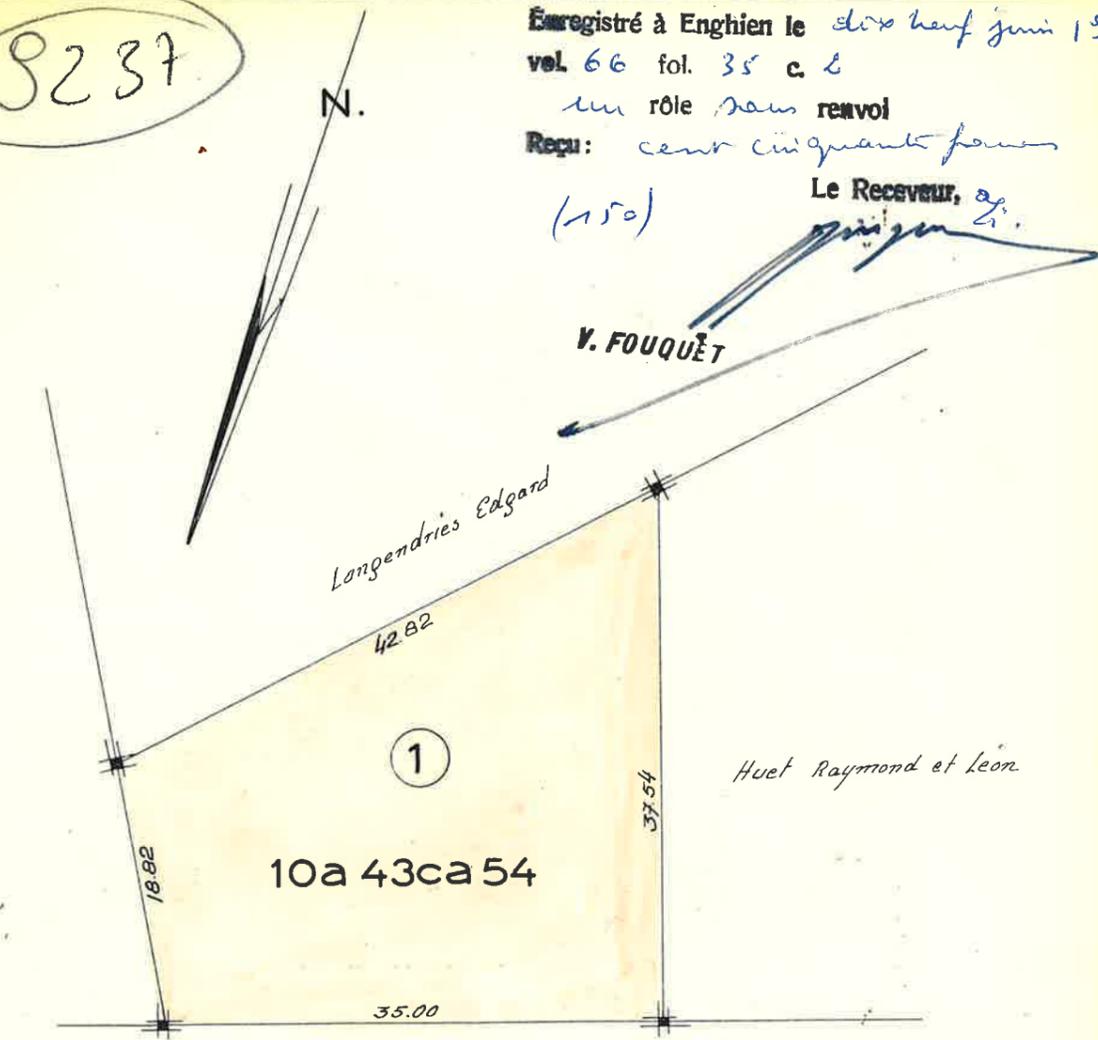
le géomètre-expert,



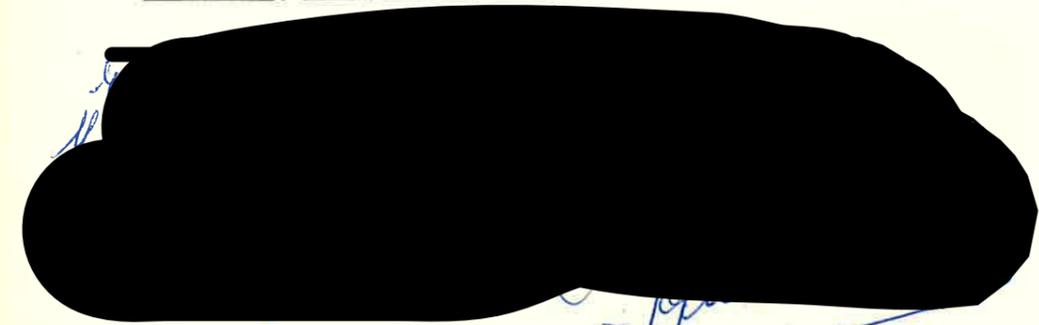

10		1
		2
	3	4
	5	6
11		8
12	N°	7
		9

8237

Enregistré à Enghien le dix neuf juin 1968
vol. 66 fol. 35 c. 6
au rôle sans renvoi
Reçu: cent cinquante francs
(150)
Le Receveur,
[Signature]



CHAUSSEE D'ATH - ENGHIEU



10		1
		2
		4
	Section C D	3
		5
11		6
12	N° 44c/partie	7
		8
		9

Echelle 1:500